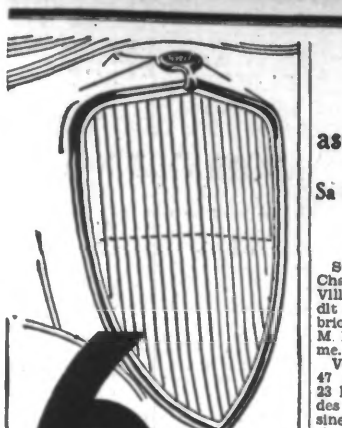

6 CV.

C'est par sa pénétration facile dans l'air que la 6 CV Ford est plus rapide et plus économique.

La 6 CV aérodynamique Ford vaut plus de chevaux qu'aucune autre.

90 Km. à l'heure
7 litres aux 100 Km.

COACH
16.900

Société Française
Ford

34-51

LE GRAVE ATTENTAT CONTRE L'EXPRESS PÉKIN - MOUKDEN

Les deux express Moukden-Pékin et Pékni-Moukden, inaugurant le nouveau service d'express entre la Chine du Nord et la Mandchourie, sont arrivés à destination à l'heure prévue, malgré que la bombe qui a fait explosion dimanche après-midi, près de Chatien, ait détruit complètement un compartiment de 3e classe du train se dirigeant vers Moukden. Selon les dernières informations, trois Chinois ont été tués, treize autres ont été blessés, dont onze grièvement. Il ne se trouve aucun étranger parmi les victimes. L'express de Moukden a quitté Pékin, hier, sans aucun incident. Un Chinois, soupçonné d'être l'auteur de l'attentat, a été arrêté, mais on croit que les autorités japonaises n'attachent pas grande importance à cet incident qu'elles estiment devoir être réglé sur place et ne pas se renouveler

Pendant les chaleurs

Si la chaleur vous accable le Ricqlès vous soulagera. Quelques gouttes d'alcool de menthe de Ricqlès suffisent pour procurer une sensation de fraîcheur exquise qui persiste longtemps. Exigez du Ricqlès. 9436

DEUX PERSONNES TUÉES A UN PASSAGE A NIVEAU

M. Florentin, cultivateur à Buxières, conduisait une voiture de foin tirée par deux chevaux ; il était accompagné de sa fille, âgée de 14 ans, et d'un autre cultivateur, M. Dodo, âgé de 64 ans. Avant d'arriver au passage à niveau de Croix, sur la ligne du Chemin de fer économique meusien, il rentra à sa ferme après avoir confié son attelage à M. Dodo. Celui-ci, s'impatientant de ne pas voir passer le petit train qui part de Commercy à 19 heures, fit avancer son attelage. A peine celui-ci s'était-il engagé sur le passage à niveau que le convoi arrivait à toute allure et heurtait violemment le chariot. M. Dodo fut coupé en deux ; Mlle Florentin, qui était sur la voiture, fut également broyée.

UN DÉBITANT DE CHAMPIGNY assassiné par des bandits

Sa femme, qui venait à son secours, fut grièvement blessée par les malfaiteurs

Sur le territoire de la commune de Champigny, à l'angle de la route de Villiers et de la route de Bry, au lieu dit « La Fourchette de Bry », des cambrioleurs ont tué un débitant de boissons, M. Richard, et blessé grièvement sa femme.

Vers 2 h. 15, Mme Louise Richard, 47 ans, qui avait fermé le débit vers 23 heures, était réveillée en sursaut par des appels provenant d'une chambre voisine où couchait son mari. Elle se leva et s'y rendit rapidement en traversant la salle à manger. Arrivée dans la chambre, elle se trouva en présence de trois individus : l'un d'eux était debout contre une armoire qu'il tentait de fracturer, tandis que les deux autres, à califourchon sur la barre d'appui de la fenêtre, revolver au poing, faisaient feu, à bout portant, sur le débitant, M. Bertin Richard, 51 ans.

Lutte terrible

Celui-ci, qui venait de se lever, tentait de maîtriser l'un des bandits. Atteint de quatre balles au ventre, M. Richard s'affaissa. Sa femme tenta alors de se précipiter sur l'un des malandrins, mais elle fut couchée par terre d'un coup de poing qui lui cassa plusieurs dents et une balle fut tirée sur elle qui traversa sa chemise, mais ne l'atteignit point. Puis, les trois malfaiteurs prirent la fuite par la fenêtre.

Plusieurs voisins avaient entendu les détonations. L'un d'eux, M. Paul Guenot, maraîcher, se leva en hâte et descendit sur la route. Il eut le temps d'apercevoir quatre jeunes gens qui montaient dans une auto stationnant à proximité et qui s'enfuirent à toute vitesse en direction de Villiers. Pour couvrir leur fuite, les bandits tirèrent encore quelques coups de feu dans la rue.

Un fait a retenu l'attention des enquêteurs : il y a trois mois, on avait déjà tenté de cambrioler le débit. Ayant pénétré par la porte du rez-de-chaussée dans le café, les cambrioleurs avaient réussi à déménager la cave et à sortir de nombreuses marchandises, mais au moment de les charger, probablement sur un camion, ils furent dérangés par M. Richard, qui s'était réveillé, et ils durent fuir sans leur butin. On suppose qu'il s'agit des mêmes individus.

De leur côté, les habitants de la petite ville déclarent qu'il s'agit d'un fait d'une bande organisée.

Il mange de tout !

Depuis 10 ans cela ne lui était pas arrivé

Lisez la lettre spontanée d'un homme qui, certainement, devait penser qu'il était condamné au régime pour toute sa vie :

« Je souffrais de l'estomac, écrit-il, depuis une dizaine d'années, et j'étais obligé de me priver de beaucoup d'aliments tels que : sauces, légumes crus, que je ne pouvais arriver à digérer. Il ne se passait pas de semaine sans que j'aie des crises de brûlures et des ballonnements de l'estomac. Depuis que je prends ma dose quotidienne de Sels Kruschen — cela fait maintenant quinze mois — je n'ai plus souffert et à ma grande satisfaction, je mange de tout. »

G. R..., Paul (B.-P.). Lettre n° 1.815.

L'effet immédiat des différents sels qui composent Kruschen, est de rétablir une abondante sécrétion des sucs digestifs. Vous remarquez alors, à votre grande satisfaction, que vous pouvez manger sans souffrir ensuite de malaises pénibles. Et si vous persévérez, si vous continuez à prendre chaque jour votre « petite dose », vous constatez que le soulagement apporté par Kruschen est un soulagement durable. Vous êtes délivré, une fois pour toutes, de vos maux d'estomac.

Sels Kruschen, toutes pharmacies : 9 fr. 75 le flacon ; 16 fr. 80 le grand flacon (suffisant pour 120 jours). 9351.

RIXE TRAGIQUE ENTRE VOISINS

Au hameau de Lair, commune d'Usson-en-Forez (Loire), le nommé Symphorien Chevaudon, âgé de 58 ans, cultivateur, plusieurs fois condamné, rencontrant la famille Carré, ses voisins, avec qui il avait eu souvent des difficultés, s'est précipité d'abord sur la femme, puis sur le fils, enfin sur le père, brisant sur eux son râteau. M. Carré père, qui avait un revolver, a tiré trois balles sur le forcené qui a succombé peu après.

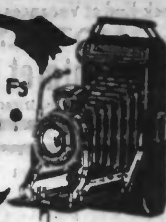

Avec 25 Fs vous aurez Le VOLTEX 6×9

Appareil automatique à pellicules. Valeur 250 frs

Anastigmat "SPLENDOR" 1 : 4,5 Obturat. 1/100e. - *Le solde payable en 9 mensualités de 25 francs sans frais supplémentaires*

CADEAU. Un sac en cuir est offert à tout acheteur d'un "VOLTEX" payé au comptant

PHOTO-PLAIT

35, 37, 39, RUE LAFAYETTE
PARIS-OPÉRA

CATALOGUE 1934 gratuit

ROSETTES, PALMES

Par arrêtés du ministre de l'éducation nationale pris à l'occasion de diverses cérémonies présidées par un membre du Gouvernement ont été nommés :

Officier de l'instruction publique. — M. Delcroix Abel-Eugène-Hippolyte, à Fourmies, services rendus à l'éducation physique.

Officiers d'académie. — MM. Auverdin Oscar, à Anzin, services rendus à l'enseignement professionnel ; Boulenger Jules, à Valenciennes, services rendus à l'enseignement professionnel ; Boutique Paul, à Valenciennes, services rendus à l'enseignement professionnel ; Debeauquesne Eugène-Maurice, à Valenciennes ; services rendus à l'enseignement professionnel ; Fonteyne Victor-Alponse, à Anzin ; services rendus aux œuvres scolaires ; Frère Jules, à Anzin ; services rendus à l'enseignement professionnel ; Gibier Ludovic-Constant, à Laon ; services rendus aux œuvres d'éducation ; Huyghe Théophile-Louis-Emilo, à Lezennes ; services rendus aux œuvres d'éducation ; Ledain Edmond-Charles, à Anzin ; services rendus à l'art musical ; Lévêque Charles, à Valenciennes ; services rendus à l'enseignement professionnel ; Maton Gédéon, à Bruay-sur-l'Escaut ; services rendus à l'enseignement professionnel.

CHEMIN DE FER DU NORD

CROISIÈRE SUR LA SEINE MARITIME

DU HAVRE A ROUEN

7/8 JUILLET 1934

TRAIN SPÉCIAL AU DÉPART DE LILLE

PRIX TRÈS RÉDUITS (Chemin de fer et Bateau)

PRIX FORFAITAIRES TOUS FRAIS COMPRIS

Tous renseignements et inscriptions Gares de LILLE (Téléph. : 513-50) DOUAI, ARRAS et AMIENS et Agences WAGONS-LITS et LUBIN

LA CARTE DU COMBATTANT

De l'*Officiel* : L'article 4 du décret du 14 avril 1934 concernant la rertaite du combattant est remplacé par le suivant :

« Les conditions d'attribution de la carte du combattant ne pourront être modifiées que suivant la procédure prévue à l'article premier du décret du 14 avril 1934, relatif à la révision des conditions d'attributions de la carte du combattant et à la révision des pensions abusives ».

Cloué au lit par un ulcère à l'estomac

Nous avons reçu une lettre de M. J. van E. du département du Nord nous disant qu'il était atteint depuis 18 mois d'un ulcère de l'estomac dont il souffrait au point de ne pouvoir se lever. Après avoir pris quelques flacons de poudre Macléan pour l'estomac il est tout heureux de constater qu'il peut se lever tous les jours et qu'il lui est possible de manger car la nourriture ne lui cause plus de nausées.

Donc, tous ceux qui ont des troubles gastriques doivent, dans leur propre intérêt, essayer cette merveilleuse poudre Maclean préparée selon la formule d'un des plus grands spécialistes de l'estomac. Demandez-en aujourd'hui même un flacon à votre pharmacien, mais exigez la véritable marque portant la signature : ALEX-C-MACLEAN. 9338.

REVEIL AGRICOLE

L'ÉCART DES PRIX DE LA VIANDE entre la production et le détail

Les cours du bétail sur pied, déjà très bas depuis plusieurs mois, ont encore fléchi ; cette aggravation de la crise ne laisse pas que d'être fort inquiétante pour les éleveurs, qui espéraient, au contraire, une légère reprise, en harmonie avec les cours pratiqués au Marché de la Villette.

A quelle cause doit-on attribuer ce nouvel affaissement des cours ?

La concurrence étrangère étant totalement écartée du marché, cette baisse est uniquement due à la recrudescence de l'offre provoquée par la pénurie fourragère ; la sécheresse sévit pour ainsi dire sans interruption depuis deux ans. Si l'on joint à cela le manque d'argent qui pousse à vendre coûte que coûte, il n'est nullement surprenant que le marché soit encombré.

Il faut aussi dire que les possibilités d'achat de nombreux consommateurs ont plutôt tendance à diminuer, du fait de la persistance du chômage dans les centres industriels.

De sorte que de plus en plus on agite le problème des prix de détail.

Chacun se demande pourquoi les prix à l'étal du boucher n'ont que très faiblement baissé. A cela le détaillant invoque le faible volume de ses ventes et qu'aussi les prix du bétail sur pied étant tellement bas, qu'ils ne constituent plus qu'une part très faible des prix de vente définitifs de la viande, les frais d'intermédiaires et charges diverses, restant par ailleurs constants.

En effet, on constate que le producteur qui a cependant tous les risques, reçoit pour son animal une somme sensiblement inférieure à l'ensemble des charges diverses qui pèsent sur lui jusqu'à sa vente au consommateur. L'exemple suivant le fait très nettement ressortir :

Le kilogramme de bœuf, payé à la Villette 5 fr. 40 en moyenne — cours officiel du 28 Juin 1934 — ce qui devrait correspondre à 4 fr. 50 environ à la production (frais de transport, courtage, commission et marché déduits) après avoir suporté les frais généraux du chevillard, son bénéfice, la taxe à l'abatage, à peu près équilibrés par le produit du 5e quartier, se trouve revendu, par conséquent, à peu près au même prix de 5 fr. 40 au boucher détaillant.

C'est à cet échelon qu'il se trouve grevé de taxes, frais et prélèvements, tels que son prix de vente à la clientèle se trouve porté d'un seul coup à plus de 9 francs pour le kilogramme moyen de l'animal, os, déchets, suif, etc, compris.

Il s'agit ici du cas le plus courant, où l'animal ne passe que par un nombre restreint d'intermédiaires, chacun prélevant un bénéfice normal, et les frais généraux étant également chiffrés au plus juste.

Ainsi, le kilo de bœuf acheté de 4 fr. à 4 fr. 50 à la ferme est actuellement compté 9 francs au consommateur. Cette anomalie est une conséquence des difficultés de vente du bétail.

Il faut dire que ce même total de charges de 5 francsg était beaucoup moins lourd relativement en 1930, lorsque le kilo de viande valait 9 francs, que maintenant, où il en vaut quatre.

De sorte qu'il est lamentable de voir nos éleveurs subir des pertes, qu'ils ne peuvent plus d'ailleurs continuer à supporter. Aussi on ne saurait trop leur conseiller de se grouper, à l'exemple des engraisseurs du Sud-Ouest de la Bretagne, notamment pour débiter leurs animaux directement à la consommation.

IL EST NECESSAIRE DE DÉVELOPPER LA CONSOMMATION DE LA VIANDE

Est-ce possible ? Sans aucun doute, par le moyen d'une réduction marquée des prix de détail. Vérité que l'on ne saurait trop rappeler. On peut d'ailleurs affirmer que tous les commerces du bétail ont le même intérêt à la recherche d'un accroissement du volume des transactions.

Le Gouvernement a constitué une commission spéciale chargée d'étudier le problème délicat de l'écart des prix entre la production et le détail. Cette commission, qui comprend des représentants des groupements de producteurs et des commerces du bétail et de la viande, a déjà examiné les différentes étapes d'acheminement, de la ferme à l'étal du détaillant, quoique les conclusions ne soient pas encore connues, il semble que des mesures pratiques ont été envisagées.

La commission a notamment mis à l'étude la question du transport du bétail sur pied, celle de la fiscalité en général, dont les tarifs et taux ont été établis sur des prix de viande bien plus élevés que ceux actuellement pratiqués sur le marché.

Les projets fiscaux votés ces jours derniers vont apporter quelque allégement aux divers commerces, on souhaiterait aussi que les municipalités et les communes procèdent à des réfactions sur les nombreux droits et taxes frappant le bétail et la viande.

La taxe à l'abatage, que la loi du 13 Juillet 1925 a instituée en contrepartie de l'exonération sur le chiffre d'affaire du commerce des viandes est toujours calculée sur le poids vif de l'animal. Il y aurait lieu d'adapter cette taxe au coefficient de réduction des prix de la viande sur pied. Mais c'est surtout le commerce de détail, dont l'influence sur la consommation est immédiate, qui doit être réformé.

Le consommateur ne sait pas toujours se défendre, le plus souvent c'est parce qu'il est mal renseigné. Il se figure que seuls les morceaux à rôtir et à griller, d'un prix très élevé, sont susceptibles de lui fournir une alimentation reconstituante, alors que d'autres catégories de viande, qualifiées de bas-morceaux, d'un prix très abordable, sont tout autant alibiles et nutritifs ; mais ils demandent, il est vrai, une cuisson de plus longue durée.

Disons encore que le consommateur devrait pouvoir opérer un contrôle facile des prix qui lui sont demandés par un affichage clair sur un barème standard et par la lecture immédiate sur des balances stables à indicateur très visible.

Ce qu'il convient aussi de réaliser c'est une décentralisation des abatages, le transport des viandes étant effectué dans des wagons spécialement aménagés à cet effet. Par cette méthode s'inspirant des principes mutualistes, le producteur pourrait rejoindre plus directement le consommateur par l'intermédiaire du seul boucher de détail.

Fortement groupés sur le terrain strictement professionel, les éleveurs auront la certitude d'être rétribués sur le poids exact et la qualité des animaux qu'ils livreront, ils seront ainsi incités à produire régulièrement une viande de qualité irréprochable.

LABOR.

POUR LES PORCS

à l'élevage et à l'engrais, il faut un aliment riche en matières azotées digestibles. Le meilleur est certainement l'**Extrait de Soya**, en grumeaux, qui en contient 46 à 48 %.

Avec un demi-kilo dans la ration journalière, vous obtiendrez des résultats surprenants.

Ecrire aux **Huileries du Nord**, à **Lomme** (service R), pour notice et échantillon. 9082

A la Chambre régionale d'Agriculture du Nord de la France

Les représentants des neuf départements de la région du Nord et de l'Ile de France se sont réunis hier à Lille

Les associations agricoles de la région du Nord et de l'Ile de France représentent une force prépondérante dans l'ensemble de l'économie agricole du pays, du fait que la culture intensive y fournit, pour les produits essentiels, blé, betteraves, des rendements très supérieurs à la moyenne et qu'elles offrent, avec l'activité du commerce et de l'industrie, le plus important noyau de notre activité nationale.

La session d'été de la Chambre régionale s'est ouverte hier matin à Lille, sous la présidence de M. D'HESPEL, président de la Chambre d'agriculture du Nord. Accompagné des membres du bureau et de ses collègues du Nord et du Pasde-Calais, M. D'Hespel a reçu, à 11 heures, en gare de Lille, les représentants de l'Ile de France.

A la Chambre de Commerce

M. Alfred DESCAMPS, président de la première région économique, a reçu les agriculteurs dans la salle d'honneur du Palais de la Bourse. Il était entouré de membres de la Chambre de Commerce de Lille, MM. Scaibert, Goudaert, Stahl, Heymann, Delattre et Nanin, secrétaires.

En présentant les souhaits de bienvenue, M. DESCAMPS fit ressortir les intérêts communs de tous les producteurs industriels et agriculteurs. Il montra que dans notre département du Nord, à production parfaitement équilibrée, il est nécessaire, plus que partout ailleurs, de ramener la communauté d'intérêts, devant les difficultés de l'heure présente, à une collaboration étroite basée sur un sentiment de solidarité.

M. D'HESPEL est également d'avis qu'existe, dans notre région du Nord, une collaboration intime entre l'agriculture, le commerce et l'industrie.

La séance de travail

Un vin d'honneur fut ensuite servi aux invités et, après une courte visite du Palais de la Bourse, s'ouvrit le sermon de la Chambre régionale.

Le président du Nord était entouré au bureau de MM. Nombiot, vice-président ; Lanthiez, ancien président ; Guillemot, de l'Aisne ; Lucas, secrétaire général ; Fredon, secrétaire administratif. On remarquait parmi les personnalités MM. Vezin, directeur des services agricoles du Nord ; Riez, directeur des services vétérinaires départementaux ; Leroy (Eure-et-Loir) ; Ratineau (Aisne) ; MM. César Herreman, Dillies, Poissonnier, Desmidt, Tamboise, Macke, Derly, Caudrelier, Cartigny, G. Cordonnier, Paul Dufour, Carlier-Caffieri, de Warenghien, etc.

Les rapports

Le rapport moral, dont M. Lucas donne rapidement lecture, évoque l'activité de la Chambre régionale depuis le 23 janvier dernier, date à laquelle s'est tenue, à Paris, sa session d'hiver. On retrouve dans le rapport un résumé très complet des démarches faites et interventions auprès des commissions parlementaires, en ce qui concerne notamment le régime des mines de potasse ; l'emploi du malt d'orge en brasserie, la question des engrais azotés ; le problème des réductions de tarifs de transport des pailles et fourrages ; celui du blé et des céréales secondaires.

Ce bref résumé n'a été coupé que de quelques observations et l'ensemble du rapport a été adopté, ainsi que les comptes administratif et de gestion.

M. VEZIN, directeur des services agricoles, a fait ensuite une très intéressante causerie sur la production des semences de grande culture dans la région du Nord.

Il restait fort peu de temps pour passer à l'examen des vœux. On passa rapidement en revue ceux qui ont été déjà étudiés dans les chambres départementales et ont reçu l'adhésion générale : achèvement du canal du Nord ; représentation des chambres d'agriculture en tant qu'organe consultatif prévu par la loi du 3 janvier 1924, au sein d'organismes d'Etat, tel par exemple le Conseil supérieur des chemins de fer ; maintien de la prime d'encouragement à la culture du lin, etc...

Le banquet

A midi trente, les membres de la Chambre régionale d'agriculture étaient réunis dans les salons de l'Hôtel Royal, sous la présidence de M. Armand GUILLON, préfet du Nord.

A la fin du repas, des allocutions furent prononcées par MM. d'Hespel, au nom de la Chambre départementale ; Nomblot, président de la Chambre d'agriculture de la Seine ; Léon Delsart, au nom des parlementaires, et M. A. Guillon. Le préfet du Nord dit, en termes très clairs et fort précis, la nécessité essentielle d'une collaboration constante, intime des pouvoirs publics avec les organismes professionnels. A l'heure où les plus farouches partisans du libéralisme économique font fléchir leurs principes, il ne faut plus laisser subsister dans les vœux émis par des assemblées qualifiées les contradictions qu'on rencontre encore trop souvent dans le désarroi actuel. Il faut réglementer la production et l'adapter aux possibilités d'écoulement et, en cette matière, l'organisation professionnelle sera toujours supérieure à l'action de l'Etat. C'est une question de compétence technique, théorique et pratique vers laquelle les agriculteurs peuvent s'acheminer aisément, en rajeunissant leurs méthodes, en unissant leurs volontés.

Le déjeuner a été suivi d'une excursion aux centres d'élevage du Cambrésis et aux stations de sélection du Pévèle.

CONTRE toutes les maladies infectieuses, employer le **CURAZOL, de R. MARTIN, à Feignies** (Vr plus loin aux annonces) 33695.

LE CONCOURS D'AVICULTURE du Comice Agricole de Lille, à Ronchin

Le Comice agricole de Lille dont les concours se sont déroulés à Ronchin les dimanche 1er et lundi 2 juillet, avait fait sa place en l'école Fostier, rue Delory, à une exposition d'animaux de basse-cour, qui était assez modeste pour le nombre, mais offrait quelques sujets de qualité. Les opérations du jury furent dirigées par M. VARLET, vice-président du Comice Agricole de Lille, qu'assistaient MM. Gaston DEMÉSIE, secrétaire du Syndicat des Aviculteurs du Nord, et ROUSSEL, de la Basse-Cour Familiale de Lille.

On voit, en haut : Les membres du jury, de gauche à droite : M. VARLET, Vice-Président du Comice ; M. Gaston DEMÉSIE, Secrétaire des Agriculteurs du Nord ; M. ROUSSEL, de la Basse-Cour familiale de Lille. En bas : Deux beaux sujets primés.

Volailles. — Trio de Plymouth-Rock, 1er prix et prix d'honneur, à M. Herbert Julien, Phalempin.

Trio Sussex hermines, 2e prix à M. Waymel Charles, Wattignies.

Coq faverolles, 2e prix, à M. Alavoine, à Ronchin.

Petit combattant rouge-noir et poules barbarie, 2e prix à M. Hostekint, à Ronchin.

Pigeons. — Lynx de Pologne, 2e prix à M. Louis Voet, de Lambersart.

Schietti, 2e prix pour un couple à M. Jean Spriet, de Ronchin. Mention très honorable à M. Louis Voet, de Lambersart.

Voyageurs, 2e prix à M. Jean Spriet.

Lapins. — Argenté de Champagne, 1er prix à M. Erffelinck, de La Madeleine.

Feh de Marbourg, 1er prix et prix d'honneur pour un couple, à M. H. Erffelinck.

Blanc de Vendée, 1er prix à M. Erffelinck.

Lapin de ferme (blanc), 2e prix, à M. Constant, à Ronchin.

Trio de poules et coq Barbarie, 1er prix à la ferme Masquelier, à Ronchin.

Cinq poulets Wyandotta blanc, 3e prix à la ferme Masure, à Ronchin.

Lapins Chinchilla (couple), 1er prix, à M. Duponchelle, à Ronchin.

Trio (coq et poules) **Transylvanie,** 2e prix à M. Montois, à Ronchin.

L'UTILISATION DE L'HUILE D'OLIVE COMME LUBRIFIANT

A la dernière assemblée générale des Ingénieurs agricoles du Département d'Oran, M. **Bastet**, ancien Grignonnais, après avoir tracé à grands traits la théorie du frottement et du graissage des machines, en s'appuyant sur les travaux de Coulomb, Morin, Gurnich, Harkins, etc., a insisté sur la supériorité de l'huile d'olive par rapport aux huiles minérales, en tant que **résistance de l'épilamen** (sorte de graine moléculaire d'huile accolée à la partie de la pièce huilée, faisant corps avec les molécules de cette pièce). Il a montré également la supériorité manifeste de sa courbe de **viscosité** (résistance interne à la déformation).

Puis il expliqua qu'avec l'huile d'olive, on constate une augmentation de puissance qui, dans certains cas, atteint et même dépasse 11 %. Dans ce cas, c'est la fluidité qui joue, et cette amélioration est indépendante de la nature de l'huile. De même pour l'**augmentation de rendement.**

Suivant ses constatations, l'usure est diminuée par l'huile d'olive.

Quant à l'acidité, on peut affirmer (après essai de corrosion de plus de 7.000 heures) qu'une huile ayant travaillé 300 heures sans vidange dns un moteur (soit l'équivalent de 12 à 15.000 kilomètres) et faisant plus de 7è d'acidité oléique est incapable d'attaquer les aciers, les fontes, les alliages d'aluminium, les bronzes. Il n'y a que les antifrictions qui subissent une très légère corrosion. Des essais complémentaires sont en cours.

En résumé, on peut graisser à l'huile d'olive les moteurs à explosion, à la condition de prendre des précautions analogues à celles prises ordinairement avec les huiles minérales : vidange, lavage à l'huile avant recharge.

L'IMPORTATION DES ANIMAUX ET PRODUITS D'ORIGINE ANIMALE

Par décret du 10 Juin (J.O. du 13 Juin) l'importation et le transit en France des animaux vivants et des viandes préparées ou non préparées, pourront être interdits, par mesure de réciprocité, à l'égard des pays ayant frappé de prohibition l'importation sur leur territoire des marchandises similaires, sans que cette prohibition soit motivée par la constatation d'une maladie contagieuse, justifiant cette mesure.

Des arrêtés ministériels détermineront les pays et les marchandises parmi celles auxquelles s'appliqueront ces mesures de réciprocité.

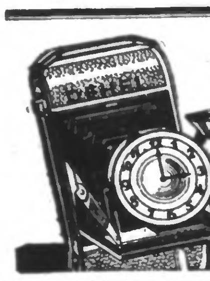

une conception nouvelle comme la montre donne l'heure...

..DEHEL donne le temps de pose

FABRICATION FRANÇAISE D.L.M. PARIS

FEUILLETON DU 3 JUILLET 1934. — N° 45

LE PARFUM MYSTÉRIEUX

PAR CH. QUINEL ET A. DE MONTGON

— Fort peu de chose, et j'ai supposé qu'il y avait eu entre vous quelque lutte.

— Lutte ! Lutte entre lui et moi ! Mais je l'aurais écrasé au premier coup de poing, bien qu'il soit agile. Il a simplement voulu m'assassiner.

— Vous assassiner, avec une estafilade comme celle-là !

— Vous n'avez jamais remarqué sa bague ?

Robert se souvint de l'anneau orné d'un gros chaton qui brillait à l'annulaire du pseudo Osman et dont la grosseur et la forme curieuse avaient attiré son attention dès la première fois qu'il l'avait vue.

— En effet, dit-il, une bague assez étrange !

— Eh bien ! cette bague était creuse et contenait un poison, le même que celui qui a envoyé lord Falmouth dans l'autre monde. Il suffisait de griffer quelqu'un avec le chaton et, en même temps, de serrer les doigts d'une certaine manière pour que le venin fût lancé dans la plaie. C'était Manoulah qui m'avait expliqué le fonctionnement de ce bijou. Heureusement que ces derniers temps, quand les disputes entre nous se faisaient plus fréquentes parce que je conseillais la fuite et que je revendiquais, au cas où il se serait entêté à rester, la moitié du butin, afin de déguerpir moi-même, j'ai pris quelques précautions.

— Et lesquelles ?

— Je suis parvenu, à force de patience, à saisir un moment où il avait enlevé sa bague et à la vider de son dangereux contenu. C'est à cela que je dois de n'être pas mort. Depuis hier, il était agité, il sentait — car, pour être fin, il l'était — que quelque chose allait mal pour lui. Ce matin, il est sorti de bonne heure. Quand il est revenu, il m'a dit : « Je crois que nous allons suivre ton conseil et nous mettre en sûreté ailleurs. Il n'y a pas de temps à perdre ; aide-moi à emballer les papiers intéressants. » Nous avons été au meuble où ils étaient, et nous nous sommes mis à sortir les titres. Nous étions penchés côte à côte. Tout à coup, il a fait un geste comme involontaire et j'ai senti sa bague me labourer la joue. J'ai tout de suite compris. Je me suis dressé, et lui, d'un bond, s'est écarté ; je voulais me précipiter sur lui pour l'étrangler à cause de son intention de me supprimer, puisque j'étais persuadé que la blessure était inoffensive ; mais j'ai senti tous mes membres s'engourdir ; j'étais comme paralysé et j'ai perdu connaissance. C'est après cela qu'il a dû me ligoter et me traîner dans la cave.

— Mais comment expliquez-vous qu'ayant vidé la bague de son poison, vous ayez cependant été victime de son venin ?

— Comme je vous l'ai dit, j'ai fait ce nettoyage hâtivement, et sans doute fut-il incomplet ; mais, tout de même, il m'a sauvé la vie.

CHAPITRE XX

ROBERT ET JENNY

L'église de Milltown, en ce joli jour de printemps qui fait verdir l'Irlande et lui donne un air de fête, était toute bourdonnante du bruit des cloches et des chants de l'harmonium. Robert Olivier épousait Jenny Exmoor au milieu de l'allégresse sympathique de la population. Les témoins des jeunes époux étaient le coroner Tom Shannon et le médecin-légiste Stoke.

Après la cérémonie, les invités se retrouvèrent dans le jardin de la villa du juge de paix, où, sous une vaste tente, avait été dressée la table du déjeuner.

Le repas était extrêmement gai. Tout le monde se congratulait. Le juge Exmoor essayait de persuader à M. et à Mme Olivier, les parents du marié, que son avenir de détective était grand et que son coup d'essai ayant été un coup de maître, il devait faire profiter de ses talents l'Irlande, théâtre de ses débuts.

Le chief justice félicitait le coroner sur sa sagacité et sur son énergie dans l'affaire Falmouth. Le directeur d'un des journaux de Dublin profita de l'occasion pour obtenir du magistrat une interview, ce qui n'était pas chose difficile.

— Dès le début de cette affaire, déclara avec satisfaction Tom Shannon, j'ai vu clair. Mais j'ai préféré laisser mettre en avant plusieurs hypothèses, pour en faire comprendre l'inanité. J'avais mon plan, j'avais lancé mon élève, Robert Olivier, sur la piste véritable, et tandis que je détournais les soupçons par quelques inculpations tapageuses, je lui laissais le champ libre pour son enquête, les véritables coupables n'ayant pas l'impression que l'œil de la justice était sur eux.

— Comment expliquez-vous, monsieur le coroner, que cet Herbertson, alias Ahmed, qui dissimulait si soigneusement sa personnalité, ait donné au « Dublin Mirror » son adresse à Wicklow Cottage ?

— Çà, c'est le drame de l'avarice, déclara sentencieusement le magistrat.

— Le drame de l'avarice ?

— Oui, lui-même l'a expliqué à l'instruction : quand il s'est emparé des papiers d'Oaks, un individu disparu au cours du naufrage, il a trouvé un bulletin d'abonnement de trois mois à cette revue, il n'a pas voulu le laisser perdre, alors il a simplement demandé à ce périodique de faire un changement d'adresse. Ça nous a bien servi. Il paraît, que le pseudo-prince Osman lui a fait à ce propos plus d'une scène...

Pendant ce temps, deux élégantes de Dublin, parentes éloignées de la mariée, égrenaient leurs brillantes relations :

Mac Entire, les nouveaux châtelains de Carrick ? demandait l'une.

— Pas encore, chère madame Boots, mais je connais très intimement le frère du beau-frère de leur oncle, et je suis certaine d'être invitée à leur prochain thé.

— Voilà des gens qui ont de la chance. Lord Falmouth assassiné, le major mort dans une crise de « delirium tremens » et les voilà, eux, des cousins éloignés, propriétaires du titre, du château et de la fortune ; moi, j'appelle cela une satanée chance !

— C'est une chance, en effet, quoi qu'ils aient été frustrés d'une partie de ce qui devait leur revenir, gémit d'un air faussement apitoyé Mme Mac Entire.

— Et comment cela, ma chère ?

— Vous savez bien que toutes les valeurs subtilisés par l'assassin n'ont pas été retrouvées, quelques-unes ont été détruites dans l'explosion, les autres avaient sans doute été dilapidées ; et puis, dans le coffre de la National Bank, on a retrouvé un testament de lord Falmoth qui laissait à sa femme tout ce que la loi lui permettait de lui laisser.

— Il a bien placé ses libéralités, une femme qui a trempé dans son assassinat ! Je veux bien qu'elle ait été hypnotisée, comme on dit...

— On a dit cela parce qu'elle était jeune et jolie.

— En tout cas, ce Johnson n'a pas fait une si mauvaise affaire...

La dame s'arrêta brusquement. Robert Olivier avait entendu cette dernière phrase prononcée sur un diapason un peu plus élevé dans l'ardeur de la conversation.

— Madame, dit très nettement et à haute voix le jeune marié en se penchant sur la table, je ne veux pas que l'on dise quoi que ce soit de désobligeant sur mon ami Johnson, maintenant mon cousin. Il va épouser aux Indes lady Greta qu'il a appris à connaître dans le désarroi où elle était après que l'instruction lui a révélé le rôle qu'inconsciemment elle avait joué dans cette triste affaire. Elle voulait s'en aller seule pour s'adonner au labeur ingrat et pénible de consolatrice des parias afin d'expier, sa vie durant, un acte dont elle n'était pas responsable, et utiliser, pour le soulagement des infortunes, les connaissances qu'elle avait acquises avec son mari. Johnson a été touché par cette grande peine. Lui aussi aimait les Indes, il l'a accompagnée et, dès que les délais légaux seront expirés, ils se marieront. Comme son ami le prince Osman Nagpour, — le vrai, — il aura donné le bonheur à une créature humaine sous le regard des vieux dieux de l'Hindoustanie.

Cette déclaration avait jeté un petit froid, mais la conversation fut reprise par Tom Shannon qui ne pouvait manquer une aussi belle occasion de briller.

— En somme, Herbertson, ou Oaks, si vous préférez, s'est très bien tiré d'affaire ; il a été condamné à vingt ans de travaux forcés, ce qui est fort avantageux pour un homme qui, à l'heure actuelle, devrait être pendu.

Un splendide plum-pudding arriva sur la table tout auréolé de flammes.

— Ceci est un présent de mon collègue du district nord de Dublin qui n'a pas pu venir et qui a employé cette méthode gracieuse pour se faire pardonner. C'est sa cuisinière anglaise qui l'a confectionné.

— Il est véritablement excellent, déclara avec componction le docteur Stoke après y avoir goûté.

Mais le fait que le plat n'était pas de provenance purement irlandaise irrita le coroner.

— Il m'est pénible, mon cher Stoke, de vous entendre vous prononcer sans réserve en faveur de ce pudding. Pour moi, je ne le trouve pas suffisamment épicé.

— Ce n'est pas mon avis, dit le médecin légiste. Peut-être serait-il utile, mon cher ami, de nommer des experts ?

Sur ce mot d'« experts », le coroner Tom Shannon jeta à son ami le médecin légiste un regard noir.

FIN